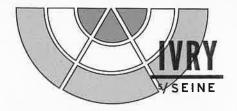
SZ/SS



Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE PAUL MAZY (V.C.)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Paul Mazy par la société Construction Frères Gomes – 20 rue de la pointe – 91200 Athis Mons, agissant pour le compte d'AIGY Promotion – 57 rue de Châteaudun – 75009 Paris,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1:

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes rue Paul Mazy à compter du 26 février 2024 à 7 heures jusqu'au 8 mars 2024 à 18 heures :

- Neutralisation de quatre places de stationnement côté pair <u>au droit du n°20</u> pour la création d'une emprise de chantier,
- Neutralisation des places de stationnement côté impair au droit des nos 5-7,
- Neutralisation d'une partie de la voie de circulation sur le tronçon compris entre le n°20 et le carrefour formé avec la rue Ledru Rollin pour y installer une emprise de chantier : les véhicules seront déviés sur les places de stationnement neutralisé à cet effet,
- Création d'un passage piéton provisoire à hauteur du n°20,
- Neutralisation du trottoir côté pair <u>au droit du n°20</u>: les piétons seront déviés par les traversées existantes et celle créée provisoirement,

ARTICLE 2:

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.



ARTICLE 3:

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4:

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- RATP,
- SEPUR,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société Construction Frères Gomes 20 rue de la Pointe 91200 Athis Mons.

FAIT EN MAIRIE, LE 2 3 FEV 2024

PUBLIE SUR Ivry94.fr LE 2 6 FEV. 2024 Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine Et par délégation Clément Pecqueux Adjoint au Maire

VRY-SUR-SEINE Se-Man

> Pour extrait certifié conforme au registre des arrêtés municipaux LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE Pour le Maire, la Responsable du service Déplacements Stationnement Direction Espaces Publics

> > Nathalie Leberthon